

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2021

## PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 282

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing, M. Dharréville, M. Dufrière,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi la neuvième ligne du tableau de l'alinéa 160 :

Développement commercial équitable	8-17	Promouvoir l'intégration commerciale et régionale ; Promouvoir le commerce équitable comme type de commerce privilégié ; Promouvoir le respect des normes sociales, sanitaires et environnementales ;	8.a/8,4/8,8
------------------------------------	------	---	-------------

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important de minimiser l'importance du commerce dans l'aide publique au développement. L'importance porte surtout sur les services sociaux de base, et le respect des humains et de la planète.